



Canadian Teachers' Federation
Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants



CTF/FCE Events Cancellation Policy

The Canadian Teachers' Federation (CTF/FCE) reserves the right to cancel the event due to low enrollment or other circumstances which would make the event non-viable. If the CTF/FCE cancels the event, registrants will be offered a full refund. Should your circumstances change, such as you are unable to attend the event(s), the CTF/FCE allows you to transfer or cancel your registration.

Transfer of registration can be done at no extra cost by providing the CTF/FCE with the name and email address of the person to whom the transfer applies.

Cancellation is administered as follows: **\$50** administrative fee will be applied to refunds for cancellations made at least 15 business days prior to the commencement of the event to cover costs incurred in relation to your registration. Should you cancel less than 15 business days prior to the commencement of the event, no refund will be payable.

All registration cancellations and refund requests must be made in writing via email to [Nika Quintao](#). If you have any questions and/or concerns regarding the above policy, please contact Nika Quintao.

Politique d'annulation relative aux événements de la CTF/FCE

La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (CTF/FCE) se réserve le droit d'annuler un événement si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou si d'autres circonstances justifient son annulation. Si la CTF/FCE annule un événement, les personnes inscrites recevront un remboursement complet. Si, en revanche, c'est vous qui vous trouvez dans l'impossibilité d'assister à l'événement, la CTF/FCE vous permet de transférer ou d'annuler votre inscription.

Transfert d'une inscription : Vous pouvez transférer votre inscription à une autre personne, sans frais supplémentaires, en fournissant à la CTF/FCE le nom et l'adresse courriel de cette personne.

Annulation d'une inscription : Les droits d'inscription vous seront remboursés, moins **50 \$** de frais administratifs, si vous demandez l'annulation au moins 15 jours ouvrables avant le début de l'événement. Autrement, aucun remboursement ne vous sera accordé.

Toute demande d'annulation et de remboursement doit être présentée, par courriel, à [Nika Quintao](#). Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant l'information ci-dessus, n'hésitez pas à communiquer avec Nika Quintao.